



Déclaration de conformité

Données concernant l'ouvrage

Selon la directive de protection incendie 11-15 « Assurance qualité en protection incendie », chiffre 4.1.3 let. e Version 2.0

En signant la présente déclaration de conformité, le responsable de l'assurance qualité en protection incendie certifie au propriétaire et à l'autorité de protection incendie, avant la réception de l'ouvrage ou la mise en service de l'installation, qu'il a exécuté de manière conforme toutes les mesures d'assurance qualité qui lui incombaient en vertu des prescriptions de protection incendie.

Droint do construction / ouvres	10	
Projet de construction / ouvrage Adresse de l'ouvrage	је	
Commune		
Numéro de parcelle		
Décision autorisant la construc	otion	
Propriétaire	CHOIT	
riophetalie		
Responsable de l'assurance Prénom / nom	qualité en protection in	cendie
Entreprise *		
Adresse		
NPA / localité		
Téléphone		
E-mail		
Date		
Signature		
Remarques		
Annexes		
Distribution ☑ Propriétaire ☑ Autorité de protection incendie	☐ Maître d'ouvrage☐ Responsable del'ensemble du projet	

^{*} Sert à l'indication de l'adresse. La déclaration de conformité doit être signée personnellement par le responsable de l'assurance qualité en protection incendie.

